



Procès-verbal de la 14^e assemblée générale annuelle
Le samedi 11 juin 2023 à 10h00
Salle Aubin au 301, rue St-Jacques à Ste-Thècle

Avant l'assemblée générale, une conférence sur le thème « *Les milieux humides et leur importance* » est donnée par deux biologiste Alexandre Bérubé Tellier et Paméla Magnan-Baril.

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente Andrée Groleau souhaite la bienvenue aux 52 personnes présentes à l'assemblée et les remercie de s'être déplacé pour assister à cette rencontre annuelle.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est lu par Andrée Groleau.

AGA-2023-06-11-001

Il est proposé par Michel Rheault et appuyé par Christine Baril d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 août 2022.

Le projet de procès-verbal a été transmis aux membres par courriel avec la convocation à l'assemblée générale annuelle de 2023.

AGA-2023-06-11-002

Il est proposé par Louise Duchemin et appuyé par Louise Bordeleau d'adopter le procès-verbal de la 13^e assemblée générale annuelle tenue le 24 juin 2022 tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Rapport de la présidente

Andrée Groleau précise que le bilan des activités 2022-2023 sera transmis par courriel aux membres et elle présente les membres du conseil d'administration en place à la fin du mandat de 2022-2023.

- Les explications sont données pour la présence de 2 nouveaux membres élus (Martine Cloutier et Andrée Groleau) au CA durant l'année afin de remplacer 2 membres (Josée Croteau et Marc Alexandre) qui ont démissionné avant la fin de leur mandat.
- Le conseil d'administration a défini les orientations que l'Association voulait se donner en ciblant 2 points qui touchent l'environnement : la qualité de l'eau et les milieux humides.
- Andrée Groleau détaille les principales activités auxquelles ont participé les membres du CA durant l'année (voir annexe A)

AGA-2023-06-11-003

Il est proposé par Martin Tellier et appuyé par Line Parent d'adopter le rapport de la présidente tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Rapport financier

Jocelyne Gervais présente le rapport financier et donne les explications des résultats de l'année financière débutant le 1^{er} juin 2022 et se terminant le 31 mai 2023.

- Le solde au livre au 31 mai 2023 était de 5 670.48 \$
- L'Association comptait 80 membres.
- MM Claude Bissonnette et Jeannot Gonneville ont procédé à la vérification des comptes.

AGA-2023-06-11-004

Il est proposé par Francine Courchesne et appuyé par Louiselle Trudel d'adopter le rapport financier tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité

6. Désignation de 2 vérificateurs financiers pour l'année 2023-2024

MM Claude Bissonnette et Jeannot Gonnaville acceptent d'être nommés comme vérificateurs pour l'année 2023-2024.

7. Mot du maire

Michel Rheault, maire de Ste-Thècle, est accompagné de 2 conseillers, MM. Sébastien Moreau et Jacques Tessier.

Le maire informe les citoyens qu'une réglementation du gouvernement exige l'entretien des barrages par les municipalités. Actuellement, 1 des 4 barrages sous la responsabilité de la municipalité de Sainte-Thècle doit être vérifié et les frais pourraient s'élever à 150 000 \$ juste pour l'inspection.

Le CA avait envoyé une lettre au maire le 23 mai, afin d'aborder les sujets suivants lors de sa prise de parole à l'assemblée générale :

1. Un suivi sur les deux glissements de terrain

Dans le premier cas, les travaux ont été approuvés, effectués et inspectés par le ministère de l'Environnement. La municipalité a jusqu'au 15 septembre 2023 pour nettoyer le fond du ruisseau.

Dans le cas du lac chez M. Audy, les travaux ont été effectués en septembre 2022, par le propriétaire de la sablière sous la supervision de Mme Pascale Dion de la MRC de Mékinac.

2. Milieux humides : Suite à une nouvelle réglementation du gouvernement du Québec concernant les milieux humides, est-ce qu'un inventaire cartographique de ces milieux humides a été effectué par la Municipalité conjointement avec la MRC de Mékinac? Où en est l'application de cette réglementation et s'applique-t-elle aux nouveaux projets domiciliaires en cours?

La SAMBBA a effectué une étude pour répertorier les types de milieux humides dans 2 MRC soit : les MRC de Mékinac et des Chenaux. Le rapport a été envoyé au ministère de l'Environnement pour étude.

Selon Mme Pascale Dion, depuis que la réglementation est en place (décembre 2022) aucun inventaire cartographique des milieux humides de la région n'a été effectué mais le gouvernement met une base de données à la disposition des citoyens.

Dans tous les cas de projets de construction, le propriétaire doit demander un permis à la municipalité. Il doit informer l'inspecteur ou si celui-ci a un doute qu'il s'agit d'un milieu humide, un rapport d'expertise doit être remis par le propriétaire. Il est de la responsabilité de chaque propriétaire de faire affaire avec un professionnel compétent pour valider, infirmer ou caractériser la présence d'un milieu humide. Il ne peut pas y avoir de construction dans les milieux humides. *Le fardeau de la preuve est remis au citoyen.*

3. Bilan de la qualité de l'eau.

La moyenne de carbone organique (matières organiques en suspension) est très élevée pour 2022. Mme Christine Demers de la SAMBBA suggère d'attendre les données de 2023 avant d'en attribuer la responsabilité au nettoyage du fond du lac effectué à l'été 2022. En effet puisqu'en 2022, il y a aussi eu une augmentation de la fréquence de fortes pluies dans la région.

4. Degré de conformité des installations sanitaires.

Il y a actuellement 2 dossiers qui sont suivis de près par la municipalité.

5. Activités de plaisance sur le lac.

Une nouvelle réglementation municipale a été mise en place pour interdire aux locataires à court terme de chalets, d'apporter leurs embarcations à moteur, incluant les planches à pagaie et les kayaks.

L'installation de la station de nettoyage des embarcations a connu des problèmes d'opération durant la période de rôdage en 2022. Aujourd'hui, la station est en opération. La municipalité cherche un système qui limiterait l'utilisation à ceux qui ont une carte d'accès au lac afin d'empêcher que la station de nettoyage serve à d'autres fins comme nettoyer les véhicules terrestres.

La municipalité a procédé à l'achat de nouveaux kayacs et planches à pagaie. Les coûts de location de ces équipements ont été augmentés.

Concernant la sécurité de navigation sur le lac, la Municipalité s'interroge sur la possibilité d'engager un inspecteur ayant l'autorité d'intervenir dans des cas tels que les excès de vitesse.

6. Plan d'action 2023-2026

Andrée Groleau présente le plan d'action et explique les grandes lignes des actions à court terme et des activités et projets en développement afin de répondre aux 2 cibles identifiées qui sont la qualité de l'eau du lac Croche et les milieux humides.

Vous trouverez le plan d'action détaillé à l'annexe B.

AGA-2023-06-13-005

Il est proposé par Danielle Boutet et appuyé par Louise Verreault que le plan d'action 2023-2026 soit adopté tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Élection au conseil d'administration

9.1 Nomination du président d'élection

AGA-2023-06-13-006

Il est proposé par Luc Blais et appuyé par Louise Duchemin de nommer Yves Talbot pour agir comme président d'élection.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9.2 Élection des membres du conseil d'administration

Le président d'élection annonce que 2 postes au Conseil d'administration sont ouverts soit ceux occupés par Pamela Magnan-Baril et par Line Parent.

M. Yves Talbot vérifie si Mme Pamela Magnan-Baril accepte de poursuivre pour un terme de 2 ans. Le Conseil d'administration propose et Martin Tellier appuie la candidature de Mme Pamela Magnan-Baril.

M. Yves Talbot vérifie si Mme Line Parent accepte de poursuivre pour un terme de 2 ans. Line Parent refuse un nouveau mandat.

Le président fait un appel de candidature dans l'assemblée pour un poste à combler.

Andrée Groleau propose, appuyée par Martine Cloutier, de nommer M. Martin Tellier. Martin Tellier accepte sa mise en candidature pour un mandat de 2 ans.

9.3 Résultats des élections

AGA-2023-06-13-007

La candidate proposée, Paméla Magnan-Baril, accepte sa mise en candidature pour le poste et est élue par acclamation.

Le candidat proposé, Martin Tellier, accepte sa mise en candidature pour le poste et est élu par acclamation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

AGA-2023-06-13-008

Il est proposé par Louise Verreault et appuyé par Louiselle Trudel de fermer la période d'élection.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Période de questions

Q. Concernant les pancartes de limite de vitesse à l'entrée de la passe, la municipalité pourrait-elle avancer celle qui est dans l'eau plus près du début de la passe?

R. Le maire demandera aux Travaux publics d'avancer la pancarte.

Q. Des castors font beaucoup de ravage sur les berges du lac. Qui est responsable de payer pour la trappe?

R. Le maire répond que si les dommages sont faits sur une propriété privée, le propriétaire doit engager et payer pour les travaux de trappe. La municipalité peut fournir les coordonnées d'un trappeur (Marc Bronsard). Si plusieurs propriétaires sont affectés par le même problème, ils peuvent se regrouper pour faire effectuer la trappe et partager les frais. Trois riverains sont touchés par ces dommages : Louiselle Trudel, Réal Trudel et Yves Talbot. L'association s'occupera de les regrouper pour une action commune.

Q. Lavage des bateaux et nettoyage des balastes à la station de nettoyage.

R. La municipalité fera installer des enseignes pour les procédures à suivre. Elle consultera l'Association pour les informations qui devraient être incluses. La directrice générale Valérie Fiset présentera les épreuves à l'Association.

Q. Niveau du lac pour le nettoyage des berges et du fond.

R. Ce dossier sera vérifié cette année. Actuellement, le ministère de l'Environnement ne recommande plus ce genre d'opération.

9. Varia

Aucun point n'a été ajouté.

10. Tirage de prix de présence

Andrée Groleau effectue le tirage de 10 arbustes (myrique beaumier) parmi les membres présents.

11. Levée de l'assemblée

AGA-2023-06-13-009

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Lise Trudel et appuyé par Louiselle Trudel que l'assemblée générale annuelle soit levée à 12 h 00.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Association des riverains pour la protection
du Lac Croche de Sainte-Thècle



14^{ème} Assemblée générale annuelle
Le dimanche 11 juin 2023 à 10 h
301 rue St-Jacques, Ste-Thècle, salle Aubin

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 août 2022
4. Rapport de la présidente
 - 4.1 Bilan des activités 2022-2023
5. Rapport financier au 31 mai 2023
6. Désignation de 2 vérificateurs financiers
7. Mot du Maire
8. Plan d'action 2023-2026
9. Élection des membres du conseil d'administration
 - 9.1 Désignation d'un président d'élection
 - 9.2 Élection des membres du conseil d'administration
 - 9.3 Résultats des élections
10. Période de questions
11. Varia
12. Levée de l'assemblée